

# PRINCIPES DE VERSIFICATION

## Références :

- AQUIEN Michèle, *Dictionnaire de poésie*, Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le Livre de poche », 1993.
- AQUIEN Michèle, *La versification appliquée aux textes*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1993.
- MAZALEYRAT Jean, *Éléments de métrique française*, Paris, A. Colin, coll. « Cursus », 1990.

## I – ACCENT, RYTHME ET VERS

### A. L'accentuation et le rythme

En français, un accent tonique vient souligner la dernière syllabe non muette d'un mot ou d'un groupe syntaxique. C'est le retour de l'accent tonique qui crée le rythme :

ex : Eternité, / néant, / passé, /sombres abîmes/ (Lamartine)

Ce vers comporte 4 accents, donc 4 groupes rythmique ou mesures, délimités par des coupes.

Scander un vers, c'est repérer les mesures qui lui donnent son rythme.

ex : Juste ciel !/ Tout mon sang/ dans mes vei/nes se glace/ (Racine, Phèdre).

Le rythme de ce vers est : 3/3/3/3

NB : Certains mots ne peuvent pas recevoir d'accent (**mots clitiques**) et font corps avec le mot suivant ou précédent : articles, prépositions, conjonctions, pronoms conjoints antéposés au verbe (il se pose), auxiliaires des temps composés (il avait cru).

### B. Le vers

Précisément, c'est la notion de **retour** qui définit le vers (étymologiquement *versus*, formé sur *vertere* (= tourner) et signifiant « sillon » : alors que la prose file droit devant elle, le vers retourne sur lui-même, comme la charrue au bout de chaque sillon).

Un vers est un segment de la chaîne verbale composé d'une série de groupes rythmiques ou accentuels liés entre eux par des rapports perceptibles qui

déterminent le rythme du vers et qui se mesurent par le nombre de syllabes de chaque groupe. Des éléments annexes, maintenus ou non par la tradition, marquent conventionnellement les limites du vers : la séparation graphique (passage à la ligne et majuscule) et le repère sonore de la rime.

L'étude de ce mode particulier de segmentation d'un texte qu'est la versification correspond à l'étude de

#### → la structure interne du vers :

- son mètre, autrement dit son nombre de syllabes,
- sa structure accentuelle et son rythme,
- la rime.

#### → et de l'arrangement des vers entre eux (en strophes ou en formes fixes)

La versification est en partie déterminée par des règles et des conventions d'usage qui varient au cours du temps et qui connaissent, à partir du XIXe siècle, un bouleversement important.

## II – LE MÈTRE ET LA NUMÉRATION DU VERS OU LE DÉCOMPTE SYLLABIQUE

Le **mètre** correspond au nombre de syllabes **prononcées** dans le vers. Il permet de définir le type de vers auquel on a affaire.

Un poème peut être **isométrique** (tous les vers ont le même nombre de syllabes) ou **hétérométrique** (il mêle des vers dont le nombre de syllabes varie).

Les principaux mètres **pairs**

- **L'alexandrin** : 12 syllabes
- **Le décasyllabe** : 10 syllabes
- **L'octosyllabe** : 8 syllabes
- **L'hexasyllabe** : 6 syllabes

Les principaux mètres **impairs** :

- **Le pentasyllabe** : 5 syllabes
- **L'heptasyllabe** : 7 syllabes
- **L'ennéasyllabe** : 9 syllabes
- **L'hendécasyllabe** : 11 syllabes

**Le décompte syllabique** :

La syllabe est l'unité de mesure du vers français. Dans le vers français, **une syllabe comptée** correspond à **une voyelle prononcée**.

**Deux difficultés** dans le décompte syllabique : les **diérèses et synérèses**, le **cas du e muet**.

### A. Diérèses et synérèses

La **diérèse** correspond à la séparation syllabique de deux voyelles en contact dans un même mot : on prononce la suite des deux voyelles en deux syllabes.

Exemple : J'étais insouci-eux de tous les équipages (Rimbaud)

La diérèse a souvent pour effet de **mettre en valeur** un mot.

Si les sons vocaliques avaient été réunis en une seule syllabe (comme dans la prononciation courante de « insoucieux »), il y aurait eu **synérèse**.

Dans le principe, et à l'origine, la prononciation des deux voyelles est conforme à l'étymologie :

- deux voyelles étymologiquement distinctes sont prononcées en diérèse (exemple : vi-olent < *violentus*, qui comportait déjà un i et un o)
- deux voyelles non étymologiquement distinctes sont prononcées en synérèse. (exemple : pied < *ped(em)* )

Dans les faits, à partir du milieu du XIXe siècle en revanche, l'auteur peut respecter ou non le système : alors que la prononciation courante tend à prononcer les voyelles en synérèse, la présence d'une diérèse peut être un signe de conformité à la tradition ou bien, par exemple, un signe comique d'exhibition (parodique) de la tradition.

**Rappel : L'hiatus correspond à la rencontre de deux voyelles entre deux mots** (ex : *il s'est plu au jeu*). Il est considéré comme disgracieux au XVIe siècle, toléré jusqu'au début du XVIIe siècle, mais proscrit dans la prosodie classique.

### B- Prononciation du e dit atone (= caduc, muet, instable)

On parle de e *atone* parce que, en français, cette voyelle ne peut pas être accentuée sauf dans le cas du pronom *le* après un verbe à l'impératif (ex : *prends-le*). Il est donc *instable* dans la mesure où il peut devenir *muet*, autrement dit ne plus être prononcé.

#### 1- En fin de vers

Le e (en fin de vers) n'est **PAS compté**.

Mais il est encore prononcé au XVIe siècle et constitue donc le noyau d'une syllabe dite *surnuméraire*.

Le [e] en fin de vers ne deviendra muet dans la prononciation qu'au XVIIe siècle. Au XVIe siècle, on entendait donc les rimes féminines (cf. *infra* sur l'alternance des rimes masculines et féminines).

#### 2- À l'intérieur du vers

Le e n'est **NI prononcé NI compté DEVANT VOYELLE**.

Il **EST prononcé / compté DEVANT CONSONNE** :

Exemple : Il ouvr(e) un large bec, laisse tomber sa proie (12 syllabes)

En conséquence, le e muet est interdit à l'hémistiche entre consonnes, dans la poésie classique, et même dès le XVIe siècle. Sera donc proscrit un vers tel que :

« Si mon âme jalouse // vers tous les vents se tourne ».

En revanche, le e muet peut subsister s'il est éliidé, car devant une consonne. Le vers sera donc correct sous la forme :

« Si mon âme jalous(e) // à tous les vents se tourne »

#### Les licences poétiques :

Certains mots ont plusieurs formes, qui varient en fonction des besoins pour la numération du vers.

Cas fréquents au XVIe siècle :

- *encore* / forme apocopée *encor'*, avec ou sans apostrophe / *encores* avec un -s dit *adverbial* (l)
- *ore* / *or'* / *ores*
- *onque* / *onq* / *onc* / *onques*
- *avec* / *avecque* / *avecques*

Les formes en -s vont disparaître au XVIIe siècle, et les formes apocopées se raréfier.

## III – LA STRUCTURE DU VERS

### A - Les accents fixes et les accents secondaires

- **Tout vers** comporte un **accent tonique fixe en fin de vers**, sur la dernière voyelle prononcée et comptée du vers.

- **Les vers de plus de 8 syllabes** comportent, eux, **2 accents toniques**, en fin de vers et à la **césure**.

-A ces accents fixes viennent s'ajouter les **accents mobiles, secondaires** dont il a été question plus haut, et qui correspondent à la dernière syllabe prononcée d'un mot ou groupe de mots.

On peut aussi trouver un **accent oratoire** portant sur la première syllabe d'un mot que l'on veut mettre en relief (ex : à l'oral, « il est Évident que... »).

## B - La structuration interne ou structure métrique du vers

### 1 - L'hémistiche et la césure

- Tout vers de **plus de 8 syllabes** se divise en 2 parties appelées **hémistiches** (NB : *un* hémistiche).

Le point de séparation entre ces deux hémistiches est appelé **la césure**.

On la marque conventionnellement par une double barre : //

La césure passe après **l'accent tonique** portant sur la dernière syllabe accentuable de l'hémistiche.

La césure coïncide en général avec une pause, même légère, et avec un moment d'articulation grammaticale. Elle ne peut passer, du moins dans la poésie classique, à l'intérieur d'un mot.

- Dans les vers de plus de 8 syllabes, le point de partage marqué par la césure est **fixe**, conventionnel.

Pour **l'alexandrin** classique, la césure divise le vers en 2 parties égales : **6 // 6**.

Notons que la division classique de l'alexandrin en deux hémistiches égaux a notablement contribué à faire de ce mètre un « moule à antithèses » :

« À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. » Corneille, *Le Cid*

Pour **le décasyllabe**, la forme la plus courante est un vers en 4 // 6 ; (on en trouve aussi en 6 // 4.)

Exemple : Comme un chevreuil, // quand le printemps détruit

Du froid hiver // la poignante gelée (Ronsard)

- Mais au XIXe siècle, la *libération du vers* va pouvoir consister à faire passer la césure au milieu d'un mot ou d'un groupe accentuel. La répartition des accents pourra ne plus correspondre à la structure binaire du vers classique. Ainsi le « trimètre » romantique correspond à un bouleversement de l'alexandrin classique par un rythme ternaire en 4 + 4 + 4 :

Exemple : Elle est la terre, // elle est la plaine, // elle est le champ (Victor Hugo, « La Terre », *La Légende des siècles*)

### 2 - Les rapports entre mètre et syntaxe

#### ■ Concordance

La césure, comme la fin du vers, correspond généralement à un moment d'articulation grammaticale

Les théoriciens classiques du XVIIe siècle font de cette correspondance **une règle** et interdisent **tout décalage entre le mètre et la syntaxe** : en fin de vers, la syllabe accentuée doit correspondre à la fin d'une proposition ou d'un groupe syntaxique. De même à l'hémistiche :

Que toujours dans vos vers, le sens, coupant les mots,  
Suspende l'hémistiche, en marque le repos (Boileau)

Mais les poètes de la fin du XIXe, défiant la convention, feront à l'occasion passer la césure au milieu d'un groupe :

Prends ton sonnet, moi ta // sonnette à faveur rose (Corbière)

#### ■ Discordance

La règle de la concordance mètre/syntaxe n'est pas toujours respectée, surtout à partir du XIXe siècle. Et déjà, au XVIe siècle, un poète comme Ronsard préconise la plus grande liberté en ce domaine et se montre favorable aux décalages entre la structure métrique du vers et la syntaxe.

On parle alors d'**enjambement** : le groupe syntaxique déborde d'une unité métrique sur une autre. Il peut être :

- **externe** : débordement d'un vers sur l'autre,
- **interne** : débordement à l'intérieur du vers, d'un hémistiche sur l'autre, de part et d'autre de la césure.

Lorsque la partie du groupe rejetée dans une autre unité métrique est inférieure à un hémistiche on a :

- **un rejet** : la partie rejetée est la partie postérieure du groupe

Ex : Est-il vrai que parfois le triste cœur d'Agathe

Dise : Loin des remords, des crimes, des douleurs... (Baudelaire)

- **un contre rejet** : la partie rejetée est la partie antérieure du groupe

Ex : Souvenir, souvenir, que me veux-tu ? L'automne  
Faisait voler la grive à travers l'air atone.  
(Verlaine, *Poèmes saturniens*)

➔ On est donc forcé de marquer artificiellement l'accent tonique de fin de vers ou de fin d'hémistiche, en contradiction avec le mouvement de la phrase. Cet écart met en relief le terme artificiellement accentué à la fin du vers.

### 3 - Les coupes et les césures

Aux accents secondaires correspond **la coupe**. On l'indique conventionnellement par une barre simple : / (contrairement à la barre double de la **césure** : //)

**La coupe** est le point de division entre deux mesures rythmiques.

**Les vers de huit syllabes ou moins ont un seul accent tonique (en fin de vers) et n'ont pas de césure** mais peuvent avoir des **accents secondaires et des coupes**.

#### ■ Coupes déviantes

La présence d'un e atone non élidé (prononcé et compté car devant consonne) peut déterminer des **coupes déviantes**, dont certaines sont admises (à condition qu'elles n'aient pas lieu à la césure) :

- **la coupe enjambante** (admise par la prosodie classique) :

Elle **traverse le mot**, car l'accent porte sur la syllabe précédant la syllabe en –e atone non élidé (qui est prononcé et compté)

ex : « Aria/ne ma sœur//, de quel amour perdu... » (Racine, *Phèdre*)

Noter que la **césure** enjambante est, en revanche, proscrite. Lorsqu'elle a lieu, elle manifeste la remise en question du vers (à la fin du XIX<sup>e</sup>) :

ex : « Devant l'image d'u // ne vierge à la quenouille » (Verlaine)

- **la coupe lyrique** (admise par la prosodie classique) :

la coupe est **décalée par rapport à la syllabe accentuée** : elle vient se placer **APRÈS** une syllabe avec e muet.

ex : « Seules, / durant ces nuits où l'orage est vainqueur » (Hugo)

« Tremble, / m'a-t-elle dit, fille digne de moi » (Racine)

C'est la présence d'une articulation syntaxique forte, soulignée par une ponctuation, qui permet d'identifier une coupe lyrique.

- **la coupe épique** (non tolérée par la prosodie classique mais se rencontre dans la poésie moderne) :

Cette coupe était fréquente dans la poésie épique du Moyen Age, d'où sa dénomination. Un –e atone qui devrait être prononcé et compté (car devant consonne) est en fait élidé.

« Me parVIEN/ne joYEUS(e) // et DOUC(e) / touffue et SOMbr(e) »  
(R. Char, « La sieste blanche », *Les Matinaux*).

S'il n'y avait pas apocope (chute) du –e, nous n'aurions pas un alexandrin.

#### ■ Césures déviantes :

La présence en fin d'hémistiche d'un –e atone non élidé peut également déterminer des **césures déviantes**. Mais celles-ci sont extrêmement rares avant 1850 (en-dehors de la poésie médiévale). Globalement, si la dernière syllabe de l'hémistiche se termine par un e atone, le mot est nécessairement suivi d'une voyelle et le –e n'est ni prononcé ni compté.

Les poètes de la fin du XIX<sup>e</sup> introduiront ces césures déviantes pour marquer leur écart :

- la césure enjambante (même principe que pour la coupe)  
Voir exemple de Verlaine cité plus haut.

- la césure lyrique (idem)  
« Périssez ! Puissance, // justic(e), histoire, à bas ! » (Rimbaud)  
(Le premier hémistiche finit par un E caduc entre consommées).

- la césure épique (idem).

### 4 - Le vers libre. Le verset

#### ■ Vers libre :

Il est institué et théorisé par les symbolistes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les vers libres sont de longueur (mètre) variable et ne correspondent pas nécessairement aux mètres canoniques (alexandrins, octosyllabes, décasyllabes). Leur structure rythmique varie et s'assouplit par rapport à la structure rythmique traditionnelle (l'emplacement traditionnel de la césure et des coupes est modifié).

Ils ne sont pas obligatoirement reliés par la rime. Mais on trouve des assonances ou des allitérations à l'intérieur du vers et on peut retrouver divers systèmes d'homophonies finales (rimes, assonances, contre-assonances, etc.).

Ils peuvent être regroupés en ensembles librement constitués, sans structure fixe : les homophonies finales ne déterminent plus d'unités strophiques.

Les vers libres restent néanmoins parfaitement identifiables en tant que vers, ne serait-ce que par les majuscules du début, le passage à la ligne et l'unité du décompte qui reste la syllabe (les règles de la prosodie classique pouvant être respectées ou non).

#### ■ Verset :

- Le mot a d'abord désigné, dès le XIIIe siècle, des unités textuelles généralement présentées en petits paragraphes dans les textes sacrés.

- Depuis le début du XXe siècle, le mot désigne, dans certains textes poétiques, des ensembles qui excèdent la mesure du vers et peuvent compter plusieurs lignes, jusqu'au paragraphe entier. Claudel, par exemple, emploie souvent le verset.

Le verset commence le plus souvent par un alinéa. Il ne correspond pas toujours à une unité syntaxique et peut être découpé selon d'autres critères.

Le verset s'oppose à la prose par la fréquence des alinéas et par l'absence de discursivité.

## IV – LA RIME

La rime ne se constitue qu'en système avec la rime suivante, selon un principe d'homophonie entre les voyelles finales accentuées et, éventuellement, entre d'autres phonèmes. La rime pose donc la question de l'association de deux signifiés par le biais du signifiant.

### A - Disposition des rimes

#### - Le schéma rimique

- Rimes plates AA
- Rimes embrassées ABBA
- Rimes croisées ABAB

#### - Rimes féminines et rimes masculines

- **La rime féminine** : la voyelle tonique de fin de vers est suivie d'un -e atone (ex : « pie /épïe » ; « sorte / forte »).

On considère que les désinences verbales en *-es* ou *-ent* forment des rimes féminines

SAUF les désinences en *-oient* / *-aient* (subjonctif présent à la P6 des auxiliaires *être* et *avoir*, et P6 des imparfaits et des conditionnels) qui forment des rimes masculines.

Rappel : au XVIe, le -e en fin de vers n'est pas compté mais il est encore prononcé → la rime féminine s'entend.

- **La rime masculine** : toutes les rimes dont la voyelle est prononcée et non suivie d'un e muet sont dites masculines (« chanson/raison » ; « univers/couverts »).
- **L'alternance des rimes féminines et masculines** est pratiquée dès le XIIe-XIIIe siècle ; elle est préconisée dès le XVe siècle et l'est encore sous la plume des écrivains de La Pléiade. Mais elle n'est rendue obligatoire qu'au XVIIe siècle par Malherbe.

ex : Je ne veux point fouiller au sein de la nature (*rime féminine*)  
Je ne veux point chercher l'esprit de l'univers (*rime masculine*)

(Du Bellay, *Les Regrets*)

### B - Qualité de la rime

**Assonance** : en prosodie, répétition de la voyelle tonique en fin de vers, quelles que soient les consonnes qui l'entourent (ex : Londres / honte). C'est le premier système de liaison sonore entre les vers avant la rime. Il est prédominant dans la poésie médiévale jusqu'au XIIIe siècle. On le retrouve dans la poésie moderne.

#### Rappels

- **Assonance** : en stylistique, répétition remarquable d'un phonème vocalique à l'intérieur d'une même séquence ;
- **Allitération** : répétition remarquable d'une consonne à l'intérieur d'une même séquence.

**Rime pauvre** : 1 homophonie : identité de la voyelle tonique (unie/vie)

**Rime suffisante** : 2 homophonies :

- **voy + cs** (ex : abandonne / personne)
- **cs + voy** (ex : chanté / été)

**Rime riche** : 3 homophonies :

- **cs + voy + cs** (ex : prêteuse/emprunteuse)
- **voy + cs + cs** (rapporte / sorte)
- **cs + cs + voy** (esprit / prix)

**Rime léonine :** l'homophonie inclut 2 voyelles : voy+cs+voy+(cs) (ex : commencement / sagement ; nourrir/mourir ; passé/glacé)

**Rime léonine riche :** cs+voy+cs+voy+(cs) (ex : aucunement / certainement)

**Rappel pour l'étude des rimes au XVIe siècle :** Prononciation effective de la consonne finale à la pause (donc en fin de vers) au XVIe siècle. D'où des infinitifs en *-er* qui peuvent rimer avec *mer* par ex.

### C - La valeur de la rime

L'usage a eu tendance à condamner les rimes suivantes :

**Rime du même au même :** fait rimer un mot avec lui-même. Elle n'est pas tolérée, sauf en cas d'homonymie (cf. rime équivoquée) (ex : sorte / sorte).

**Rime grammaticale :** fait rimer deux mots de même catégorie grammaticale (par exemple les adverbes sagement/proprement)

Très vivement critiquée au XVIIe siècle, mais habituelle au XVe siècle et encore à la mode au début du XVIe siècle.

**Rime entre mots terminés par le même suffixe** (ex : perfection / élévation).

### D - Quelques rimes particulières

**Rime équivoquée :** fait rimer 2 mots homonymes, 2 mots différents qui se prononcent de la même manière (mais qui peuvent être tout à fait dissemblables par l'orthographe et par le sens) (gai / guet).

**Rime brisée :** 2 vers riment ensemble par la fin ET par la césure :

Ces globes, qu'en prisons, // Seigneur, vous transformâtes,  
Ces planètes pontons, // ces mondes casemates. (Hugo)

**Rime intérieure (vers léonin) :** les 2 hémistiches d'un même vers riment ensemble

O temps perdu, ô peines dépendues, (Louise Labé)

D'autres rimes, très savantes, sont pratiquées couramment au XVè et au début du XVIè (rime enchaînée, couronnée, rime annexée, fratrisée...)

## V – LE REGROUPEMENT ET L'ARRANGEMENT DES VERS :

### LES STROPHES

**La strophe** correspond à **un groupement de vers** qui est souvent typographiquement détaché, mais pas toujours. La strophe présente, en principe,

**une unité** grammaticale et sémantique et, surtout, **une structure complète et close** déterminée par les homophonies finales et, éventuellement, les mètres.

Dans une **définition stricte**, chaque rime doit donc avoir son répondant à l'intérieur de l'ensemble et la strophe doit donc compter, théoriquement, **un minimum de 4 vers**.

**La présence d'un blanc typographique ne suffit donc pas** à déterminer une strophe.

Ainsi, dans un poème isométrique, il faut voir si la disposition et le retour des rimes assurent la clôture du système.

### Principaux types de strophes ou groupements de vers :

- **Distique** : groupement de 2 vers
- **Tercet** : groupement de 3 vers
- **Quatrain** : strophe de 4 vers
- **Quintil** : strophe de 5 vers
- **Sizain** : strophe de 6 vers
- **Huitain** : strophe de 8 vers
- **Dizain** : strophe de 10 vers